

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 20 décembre 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	ABDENNAJI	Wajdi
2	BACHSAIS	Mohamed Hamza
3	BENJEDDOU	Wassim
4	SAIDOU OUMAROU BAYARO	Boubacar
5	SAYHI	Ismail
6	UY	Sokmean

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 23/12/2024

Laurent Bien
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour la direction générale et par délégation
Le secrétaire général, directeur des services de soutien
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane,



Patrice RICHARD